

SANTÉ

Distilbène et maternité

Un décret récemment publié au Journal officiel, dont le sénateur Jean-Pierre Sueur est à l'origine, permet aux femmes enceintes, auxquelles est prescrit un arrêt de travail au titre d'une grossesse pathologique liée à l'exposition au Distilbène, de bénéficier d'un congé maternité.

Le Distilbène, qui fut prescrit aux femmes entre 1955 et 1977 pour prévenir les fausses couches, fut à l'origine de nombreux cancers dont souffrent aujourd'hui les enfants des femmes traitées.